



Compte rendu de la réunion intermédiaire des associations du 22 octobre 2014

Nombre de personnes présentes:
représentant associations

Nicole Bernard: voir le diaporama de sa présentation.

Elle déplore la tranche d'âge relativement élevée des bénévoles.

Lorsqu'ils sont plus jeunes, il peut y avoir des conflits d'intérêts entre leur domaine de compétence mis au service de l'association, et leur profession (loyauté envers leur employeur), ce qui nous amène à limiter à regret leur champ d'actions.

Le site devient performant grâce à Monique Marcelet. Cela est important notamment lorsque la nécessité d'une mobilisation forte se fait sentir. Sa fréquentation a augmenté significativement avec le combat contre le permis de GDS Calavon. Il est consulté par les services de l'état.

Notre site doit servir à faire savoir les actions des associations, nous les encourageons à nous les communiquer.

Expression des associations / questions diverses:

- JC Mangematin, association « Vivre à Grambois », se préoccupe du PPR incendie de forêt et souhaite présentation du CA.

- Mme Ionne Tézé, Vice présidente de « Luberon nature » (fédérant des APNE, 600 adhérents et à l'origine de la création du parc qui a 50 ans d'âge) :

Le parc est un syndicat de communes, il faut l'adhésion des maires. La notion de parc est un leurre car sa charte n'est pas opposable.

- JP Bonneau: le parc doit être une protection. Le développement économique ne doit pas être un but en soi.

- R Castellani: Président de l'« AVEC »: le travail associatif est pris en compte grâce au conseil des associations. Les associations sont dans le système, cela leur permet d'être efficaces en vérifiant si la charte est appliquée même si elle n'est pas opposable.

- D Lacaille (Comité écologique Comtat Ventoux) : point sur agrément, possibilités d'ester en justice.

Toute association peut ester en justice, dans le domaine prévu dans ses statuts.

Les agréments sont décidés par le préfet. Les associations agréées peuvent être habilitées à participer au débat public au travers des commissions.

L'agrément donne accès à certains documents. Elles peuvent demander à être consultées en amont des EP.

Adresse : 10 bd du Nord 84200 CARPENTRAS tel : 04 90 36 28 66

E mail : fnevaocluse@gmail.com site : <http://fne-vaocluse.fr>

Association régie par la loi 1901 agréée au titre de l'art.141.1 du code de l'environnement

N° siret : 38871892600024-APE : 913 E

- Monique Marcelet (association ASEP): Axer les actions sur les SCoT car les PLU devraient logiquement perdre en importance. Elle appelle les associations à travailler ensemble sur le SCoT de leur territoire.

- JC Mangematin: implication de la loi ALUR sur les SCoT. Intérêts des parcs?

- L'association "la boîte à sel du pays d'Aygue" de Lubéron nature est attaquée au tribunal civil par des promoteurs ...qui procèdent à des tentatives d'intimidation inadmissibles.

Il est vrai qu'il existe des individus qui vivent de recours: des promoteurs sont excédés, ce qui n'excuse en rien les pratiques mafieuses

- M Marcelet: Il existe une possibilité de se défendre contre les tentatives d'intimidation, au travers du site internet.

- L Cathala (président association des garrigues de Mazan et Lègue de Carpentras) ; fait part de son combat personnel contre les pollutions lumineuses ; il participe à l'ANPCEN (associée à LPO). Astronome amateur, il insiste sur la nécessité d'informer les décideurs qu'il n'est pas d'obligation d'éclairer les villes. Les éclairages abusifs provoquent des problèmes de santé humaine et animale.

Cette expérience serait à mettre sur le site.

- R Castellani: aborde la question des économies d'énergies associées à l'éclairage efficace

- Ann RADCLIFF (Collectif Avignon défense de l'environnement (CADE), Présidente de Saint Saturnin Environnement), suggère que les "spécialités" et savoirs faire des différentes associations soient indiqués sur le site avec leurs coordonnées.

- M. Rolland: ancien agriculteur à qui un promoteur a voulu acheter les terres sur Vedène (projet de plate forme logistique) avec menaces en cas de refus. Grosse inquiétude si le projet se fait en ce qui concerne les inondations.

Monique Marcelet: présentation du site et de ses possibilités.

Il est suggéré qu'une rubrique juridique y soit ajoutée.

Adresse : 10 bd du Nord 84200 CARPENTRAS tel : 04 90 36 28 66

E mail : fnevaocluse@gmail.com site : <http://fne-vaocluse.fr>

Association régie par la loi 1901 agréée au titre de l'art.141.1 du code de l'environnement

N° siret : 38871892600024-APE : 913 E